

# HENRI DE LÉPINAY

INGÉNIEUR - ARCHITECTE DPLG - EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

7 RUE PIERRE-CHAULIN  
78150 LE CHESNAY

LA COUR DE KERBERNARD  
44410 ASSERAC

Tél. : 01 39 54 72 42

Tél. : 02 51 10 28 43

Fax : 01 39 54 75 29 - Mél : [henri@lepinay.org](mailto:henri@lepinay.org)

Le 12 février 2005

Réf.

Assérac (Loire-Atlantique)  
Parc industriel d'aérogénérateurs

Monsieur Kléber Rossillon  
Président de la Fnassem  
35 rue Pauline-Borghèse

92200 NEUILLY SUR SEINE

Mon cher Kléber,

Tu as dû te rendre compte que j'étais particulièrement préoccupé par la prolifération anarchique des éoliennes en France. Tu sais probablement que ma position et mes arguments sont entre autres le résultat d'une confrontation rude avec un maire et des promoteurs particulièrement représentatifs de leurs congénères.

Absence de démocratie, opacité organisée, désinformation, détournement du concept de développement durable, pressions diverses : j'ai tout rencontré.

Et lorsque le 14 janvier dernier, j'apprends par la presse qu'un dossier pour un projet d'éoliennes, au contenu parfaitement inconnu de tous, a été déposé en préfecture en vue de son examen par la Commission des sites de Loire-Atlantique, j'ai été révolté.

Tu voudra bien trouver ci-joint, pour ton information, un exemplaire (malheureusement en noir et blanc) de l'analyse critique de ce projet que j'ai réalisée en moins de quinze jours et que j'ai adressée à plus de quarante exemplaires à tous les membres de la Commission des sites, à différents élus de la zone, et à d'autres instances ou personnalités : j'espère qu'un tel dossier sera de nature à influencer pour un rejet de ce dossier lamentable.

Pour ce qui nous concerne, membres du G8, je pense que ce dossier ne peut être totalement exemplaire pour les très nombreux projets qui « fleurissent » partout : toutefois, voici ce j'ai indiqué dans les courriers d'envois de mon analyse :

*« De quelque côté qu'on l'examine, le constat est accablant : ce projet est si mauvais qu'il n'aurait jamais dû arriver jusqu'à la Commission tant il déshonore et déconsidère ses auteurs et ceux qui le soutiennent. Il est malheureusement la caricature d'un développement totalement anarchique de l'éolien en France où 'L'avidité' financière est le seul moteur. »*

Je souhaiterais que tu lises et fasses lire ce document pour que chacun se rende compte de ce à quoi cette 'avidité' financière conduit en termes d'aveuglement dans les jugements individuels, de discours fallacieux, etc.

Et je souhaiterais aussi que ceux d'entre nous qui sont intéressés par ce problème continue à réfléchir sur les solutions qui pourraient être apportées par le G8 dans le débat qui, forcément, va intervenir sur le problème des éoliennes (seuils, prix de rachat, permis de construire, etc.).

Enfin, je précise qu'à tous mes envois, j'avais joint une copie de la déclaration commune qu'ont adoptée les associations nationales, reconnues d'utilité publique, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, en précisant : *« Les présidents des associations nationales sont bien conscients des véritables enjeux de notre planète, en particulier des effets déjà réels, même s'ils ne sont pas forcément mesurables, d'un excès de production de gaz à effet de serre, et, en conséquence, ils sont a priori favorables à un développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables.*

*Néanmoins, sur le problème spécifique de l'éolien, ils ne peuvent que constater une multiplication anarchique des projets pour lesquels tous les aspects n'ont pas été pris en compte, notamment en termes de paysage ou de concertation. Cette situation de développement non maîtrisé est à l'origine de rejets de la part des populations concernées. »*

D'après les retours qui me parviennent, la position des associations nationales est bien perçue et marque les esprits.

Espérant, par l'envoi que je te fais, contribuer à notre réflexion commune, je te prie de croire, mon cher Kléber, en l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Henri de Lépinay.

Destinataires : Les membres du G8

P.j.

# HENRI DE LÉPINAY

INGÉNIEUR - ARCHITECTE DPLG - EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

7 RUE PIERRE-CHAULIN  
78150 LE CHESNAY

LA COUR DE KERBERNARD  
44410 ASSERAC

Tél. : 01 39 54 72 42

Tél. : 02 51 10 28 43

Fax : 01 39 54 75 29 - Mél : [henri@lepinay.org](mailto:henri@lepinay.org)

Le 12 février 2005

Réf.  
Assérac (Loire-Atlantique)  
Parc industriel d'aérogénérateurs

Monsieur Jean de Lambertye  
Président de La Demeure Historique  
63bis rue de Varenne  
75007 PARIS

Mon cher Jean,

Tu as dû te rendre compte que j'étais particulièrement préoccupé par la prolifération anarchique des éoliennes en France. Tu sais probablement que ma position et mes arguments sont entre autres le résultat d'une confrontation rude avec un maire et des promoteurs particulièrement représentatifs de leurs congénères.

Absence de démocratie, opacité organisée, désinformation, détournement du concept de développement durable, pressions diverses : j'ai tout rencontré.

Et lorsque le 14 janvier dernier, j'apprends par la presse qu'un dossier pour un projet d'éoliennes, au contenu parfaitement inconnu de tous, a été déposé en préfecture en vue de son examen par la Commission des sites de Loire-Atlantique, j'ai été révolté.

Tu voudras bien trouver ci-joint, pour ton information, un exemplaire (malheureusement en noir et blanc) de l'analyse critique de ce projet que j'ai réalisée en moins de quinze jours et que j'ai adressée à plus de quarante exemplaires à tous les membres de la Commission des sites, à différents élus de la zone, et à d'autres instances ou personnalités : j'espère qu'un tel dossier sera de nature à influencer pour un rejet de ce dossier lamentable.

Pour ce qui nous concerne, membres du G8, je pense que ce dossier ne peut être totalement exemplaire pour les très nombreux projets qui « fleurissent » partout : toutefois, voici ce j'ai indiqué dans les courriers d'envois de mon analyse :

*« De quelque côté qu'on l'examine, le constat est accablant : ce projet est si mauvais qu'il n'aurait jamais dû arriver jusqu'à la Commission tant il déshonore et déconsidère ses auteurs et ceux qui le soutiennent. Il est malheureusement la caricature d'un développement totalement anarchique de l'éolien en France où l'avidité financière est le seul moteur. »*

Je souhaiterais que tu lises et fasses lire ce document pour que chacun se rende compte de ce à quoi cette 'avidité' financière conduit en termes d'aveuglement dans les jugements individuels, de discours fallacieux, etc.

Et je souhaiterais aussi que ceux d'entre nous qui sont intéressés par ce problème continue à réfléchir sur les solutions qui pourraient être apportées par le G8 dans le débat qui, forcément, va intervenir sur le problème des éoliennes (seuils, prix de rachat, permis de construire, etc.).

Enfin, je précise qu'à tous mes envois, j'avais joint une copie de la déclaration commune qu'ont adoptée les associations nationales, reconnues d'utilité publique, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, en précisant : *« Les présidents des associations nationales sont bien conscients des véritables enjeux de notre planète, en particulier des effets déjà réels, même s'ils ne sont pas forcément mesurables, d'un excès de production de gaz à effet de serre, et, en conséquence, ils sont a priori favorables à un développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables.*

*Néanmoins, sur le problème spécifique de l'éolien, ils ne peuvent que constater une multiplication anarchique des projets pour lesquels tous les aspects n'ont pas été pris en compte, notamment en termes de paysage ou de concertation. Cette situation de développement non maîtrisé est à l'origine de rejets de la part des populations concernées. »*

D'après les retours qui me parviennent, la position des associations nationales est bien perçue et marque les esprits.

Espérant, par l'envoi que je te fais, contribuer à notre réflexion commune, je te prie de croire, mon cher Jean, en l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Henri de Lépinay.

Destinataires : Les membres du G8

P.j.

# HENRI DE LÉPINAY

INGÉNIEUR - ARCHITECTE DPLG - EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

7 RUE PIERRE-CHAULIN  
78150 LE CHESNAY

LA COUR DE KERBERNARD  
44410 ASSERAC

Tél. : 01 39 54 72 42

Tél. : 02 51 10 28 43

Fax : 01 39 54 75 29 - Mél : [henri@lepinay.org](mailto:henri@lepinay.org)

Le 12 février 2005

Réf.  
Assérac (Loire-Atlantique)  
Parc industriel d'aérogénérateurs

Monsieur Christian Pattyn  
Président de la Ligue Urbaine et Rurale  
45 rue de Saussure

75017 PARIS

Cher Monsieur,

Vous avez dû vous rendre compte que j'étais particulièrement préoccupé par la prolifération anarchique des éoliennes en France. Vous savez probablement que ma position et mes arguments sont entre autres le résultat d'une confrontation rude avec un maire et des promoteurs particulièrement représentatifs de leurs congénères.

Absence de démocratie, opacité organisée, désinformation, détournement du concept de développement durable, pressions diverses : j'ai tout rencontré.

Et lorsque le 14 janvier dernier, j'apprends par la presse qu'un dossier pour un projet d'éoliennes, au contenu parfaitement inconnu de tous, a été déposé en préfecture en vue de son examen par la Commission des sites de Loire-Atlantique, j'ai été révolté.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, pour votre information, un exemplaire (malheureusement en noir et blanc) de l'analyse critique de ce projet que j'ai réalisée en moins de quinze jours et que j'ai adressée à plus de quarante exemplaires à tous les membres de la Commission des sites, à différents élus de la zone, et à d'autres instances ou personnalités : j'espère qu'un tel dossier sera de nature à influencer pour un rejet de ce dossier lamentable.

Pour ce qui nous concerne, membres du G8, je pense que ce dossier ne peut être totalement exemplaire pour les très nombreux projets qui « fleurissent » partout : toutefois, voici ce j'ai indiqué dans les courriers d'envois de mon analyse :

*« De quelque côté qu'on l'examine, le constat est accablant : ce projet est si mauvais qu'il n'aurait jamais dû arriver jusqu'à la Commission tant il déshonore et déconsidère ses auteurs et ceux qui le soutiennent. Il est malheureusement la caricature d'un développement totalement anarchique de l'éolien en France où 'l'avidité' financière est le seul moteur. »*

Je souhaiterais que vous lisiez et fassiez lire ce document pour que chacun se rende compte de ce à quoi cette 'avidité' financière conduit en termes d'aveuglement dans les jugements individuels, de discours fallacieux, etc.

Et je souhaiterais aussi que ceux d'entre nous qui sont intéressés par ce problème continue à réfléchir sur les solutions qui pourraient être apportées par le G8 dans le débat qui, forcément, va intervenir sur le problème des éoliennes (seuils, prix de rachat, permis de construire, etc.).

Enfin, je précise qu'à tous mes envois, j'avais joint une copie de la déclaration commune qu'ont adoptée les associations nationales, reconnues d'utilité publique, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, en précisant : *« Les présidents des associations nationales sont bien conscients des véritables enjeux de notre planète, en particulier des effets déjà réels, même s'ils ne sont pas forcément mesurables, d'un excès de production de gaz à effet de serre, et, en conséquence, ils sont a priori favorables à un développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables.*

*Néanmoins, sur le problème spécifique de l'éolien, ils ne peuvent que constater une multiplication anarchique des projets pour lesquels tous les aspects n'ont pas été pris en compte, notamment en termes de paysage ou de concertation. Cette situation de développement non maîtrisé est à l'origine de rejets de la part des populations concernées. »*

D'après les retours qui me parviennent, la position des associations nationales est bien perçue et marque les esprits.

Espérant, par l'envoi que je vous fais, contribuer à notre réflexion commune, je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Henri de Lépinay.

P.j.

# HENRI DE LÉPINAY

INGÉNIEUR - ARCHITECTE DPLG - EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

7 RUE PIERRE-CHAULIN  
78150 LE CHESNAY

LA COUR DE KERBERNARD  
44410 ASSERAC

Tél. : 01 39 54 72 42

Tél. : 02 51 10 28 43

Fax : 01 39 54 75 29 - Mél : [henri@lepinay.org](mailto:henri@lepinay.org)

Le 12 février 2005

Réf.  
Assérac (Loire-Atlantique)  
Parc industriel d'aérogénérateurs

Monsieur Michel Fontaine  
Président de Maisons Paysannes de France  
11 rue Poussin  
75016 PARIS

Mon cher Michel,

Vous avez dû vous rendre compte que j'étais particulièrement préoccupé par la prolifération anarchique des éoliennes en France. Vous savez probablement que ma position et mes arguments sont entre autres le résultat d'une confrontation rude avec un maire et des promoteurs particulièrement représentatifs de leurs congénères.

Absence de démocratie, opacité organisée, désinformation, détournement du concept de développement durable, pressions diverses : j'ai tout rencontré.

Et lorsque le 14 janvier dernier, j'apprends par la presse qu'un dossier pour un projet d'éoliennes, au contenu parfaitement inconnu de tous, a été déposé en préfecture en vue de son examen par la Commission des sites de Loire-Atlantique, j'ai été révolté.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, pour votre information, un exemplaire (malheureusement en noir et blanc) de l'analyse critique de ce projet que j'ai réalisée en moins de quinze jours et que j'ai adressée à plus de quarante exemplaires à tous les membres de la Commission des sites, à différents élus de la zone, et à d'autres instances ou personnalités : j'espère qu'un tel dossier sera de nature à influencer pour un rejet de ce dossier lamentable.

Pour ce qui nous concerne, membres du G8, je pense que ce dossier ne peut être totalement exemplaire pour les très nombreux projets qui « fleurissent » partout : toutefois, voici ce j'ai indiqué dans les courriers d'envois de mon analyse :

*« De quelque côté qu'on l'examine, le constat est accablant : ce projet est si mauvais qu'il n'aurait jamais dû arriver jusqu'à la Commission tant il déshonore et déconsidère ses auteurs et ceux qui le soutiennent. Il est malheureusement la caricature d'un développement totalement anarchique de l'éolien en France où 'l'avidité' financière est le seul moteur. »*

Je souhaiterais que vous lisiez et fassiez lire ce document pour que chacun se rende compte de ce à quoi cette 'avidité' financière conduit en termes d'aveuglement dans les jugements individuels, de discours fallacieux, etc.

Et je souhaiterais aussi que ceux d'entre nous qui sont intéressés par ce problème continue à réfléchir sur les solutions qui pourraient être apportées par le G8 dans le débat qui, forcément, va intervenir sur le problème des éoliennes (seuils, prix de rachat, permis de construire, etc.).

Enfin, je précise qu'à tous mes envois, j'avais joint une copie de la déclaration commune qu'ont adoptée les associations nationales, reconnues d'utilité publique, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, en précisant : *« Les présidents des associations nationales sont bien conscients des véritables enjeux de notre planète, en particulier des effets déjà réels, même s'ils ne sont pas forcément mesurables, d'un excès de production de gaz à effet de serre, et, en conséquence, ils sont a priori favorables à un développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables.*

*Néanmoins, sur le problème spécifique de l'éolien, ils ne peuvent que constater une multiplication anarchique des projets pour lesquels tous les aspects n'ont pas été pris en compte, notamment en termes de paysage ou de concertation. Cette situation de développement non maîtrisé est à l'origine de rejets de la part des populations concernées. »*

D'après les retours qui me parviennent, la position des associations nationales est bien perçue et marque les esprits.

Espérant, par l'envoi que je vous fais, contribuer à notre réflexion commune, je vous prie de croire, mon cher Michel, en l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Henri de Lépinay.

Destinataires : Les membres du G8

P.j.



## HENRI DE LÉPINAY

INGÉNIEUR - ARCHITECTE DPLG - EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

7 RUE PIERRE-CHAULIN  
78150 LE CHESNAY

LA COUR DE KERBERNARD  
44410 ASSERAC

Tél. : 01 39 54 72 42

Tél. : 02 51 10 28 43

Fax : 01 39 54 75 29 - Mél : [henri@lepinay.org](mailto:henri@lepinay.org)

Le 12 février 2005

Réf.

Assérac (Loire-Atlantique)  
Parc industriel d'aérogénérateurs

Monsieur Édouard de Cossé-Brissac  
Président de la Sauvegarded de l' Art Français  
Château du Fayel

60680 LE FAYEL

Cher Monsieur,

Vous avez dû vous rendre compte que j'étais particulièrement préoccupé par la prolifération anarchique des éoliennes en France. Vous savez probablement que ma position et mes arguments sont entre autres le résultat d'une confrontation rude avec un maire et des promoteurs particulièrement représentatifs de leurs congénères.

Absence de démocratie, opacité organisée, désinformation, détournement du concept de développement durable, pressions diverses : j'ai tout rencontré.

Et lorsque le 14 janvier dernier, j'apprends par la presse qu'un dossier pour un projet d'éoliennes, au contenu parfaitement inconnu de tous, a été déposé en préfecture en vue de son examen par la Commission des sites de Loire-Atlantique, j'ai été révolté.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, pour votre information, un exemplaire (malheureusement en noir et blanc) de l'analyse critique de ce projet que j'ai réalisée en moins de quinze jours et que j'ai adressée à plus de quarante exemplaires à tous les membres de la Commission des sites, à différents élus de la zone, et à d'autres instances ou personnalités : j'espère qu'un tel dossier sera de nature à influencer pour un rejet de ce dossier lamentable.

Pour ce qui nous concerne, membres du G8, je pense que ce dossier ne peut être totalement exemplaire pour les très nombreux projets qui « fleurissent » partout : toutefois, voici ce j'ai indiqué dans les courriers d'envois de mon analyse :

*« De quelque côté qu'on l'examine, le constat est accablant : ce projet est si mauvais qu'il n'aurait jamais dû arriver jusqu'à la Commission tant il déshonore et déconsidère ses auteurs et ceux qui le soutiennent. Il est malheureusement la caricature d'un développement totalement anarchique de l'éolien en France où 'L'avidité' financière est le seul moteur. »*

Je souhaiterais que vous lisiez et fassiez lire ce document pour que chacun se rende compte de ce à quoi cette 'avidité' financière conduit en termes d'aveuglement dans les jugements individuels, de discours fallacieux, etc.

Et je souhaiterais aussi que ceux d'entre nous qui sont intéressés par ce problème continue à réfléchir sur les solutions qui pourraient être apportées par le G8 dans le débat qui, forcément, va intervenir sur le problème des éoliennes (seuils, prix de rachat, permis de construire, etc.).

Enfin, je précise qu'à tous mes envois, j'avais joint une copie de la déclaration commune qu'ont adoptée les associations nationales, reconnues d'utilité publique, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, en précisant : *« Les présidents des associations nationales sont bien conscients des véritables enjeux de notre planète, en particulier des effets déjà réels, même s'ils ne sont pas forcément mesurables, d'un excès de production de gaz à effet de serre, et, en conséquence, ils sont a priori favorables à un développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables.*

*Néanmoins, sur le problème spécifique de l'éolien, ils ne peuvent que constater une multiplication anarchique des projets pour lesquels tous les aspects n'ont pas été pris en compte, notamment en termes de paysage ou de concertation. Cette situation de développement non maîtrisé est à l'origine de rejets de la part des populations concernées. »*

D'après les retours qui me parviennent, la position des associations nationales est bien perçue et marque les esprits.

Espérant, par l'envoi que je vous fais, contribuer à notre réflexion commune, je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Henri de Lépinay.

Destinataires : Les membres du G8

P.j.

# HENRI DE LÉPINAY

INGÉNIEUR - ARCHITECTE DPLG - EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

7 RUE PIERRE-CHAULIN  
78150 LE CHESNAY

LA COUR DE KERBERNARD  
44410 ASSERAC

Tél. : 01 39 54 72 42

Tél. : 02 51 10 28 43

Fax : 01 39 54 75 29 - Mél : [henri@lepinay.org](mailto:henri@lepinay.org)

Le 12 février 2005

Réf.

Assérac (Loire-Atlantique)  
Parc industriel d'aérogénérateurs

Madame Paule Albrecht  
Présidente de la SPPEF  
15 square de l'Avenue Foch

75116 PARIS

Chère Madame,

Vous avez dû vous rendre compte que j'étais particulièrement préoccupé par la prolifération anarchique des éoliennes en France. Vous savez probablement que ma position et mes arguments sont entre autres le résultat d'une confrontation rude avec un maire et des promoteurs particulièrement représentatifs de leurs congénères.

Absence de démocratie, opacité organisée, désinformation, détournement du concept de développement durable, pressions diverses : j'ai tout rencontré.

Et lorsque le 14 janvier dernier, j'apprends par la presse qu'un dossier pour un projet d'éoliennes, au contenu parfaitement inconnu de tous, a été déposé en préfecture en vue de son examen par la Commission des sites de Loire-Atlantique, j'ai été révolté.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, pour votre information, un exemplaire (malheureusement en noir et blanc) de l'analyse critique de ce projet que j'ai réalisée en moins de quinze jours et que j'ai adressée à plus de quarante exemplaires à tous les membres de la Commission des sites, à différents élus de la zone, et à d'autres instances ou personnalités : j'espère qu'un tel dossier sera de nature à influencer pour un rejet de ce dossier lamentable.

Pour ce qui nous concerne, membres du G8, je pense que ce dossier ne peut être totalement exemplaire pour les très nombreux projets qui « fleurissent » partout : toutefois, voici ce j'ai indiqué dans les courriers d'envois de mon analyse :

*« De quelque côté qu'on l'examine, le constat est accablant : ce projet est si mauvais qu'il n'aurait jamais dû arriver jusqu'à la Commission tant il déshonore et déconsidère ses auteurs et ceux qui le soutiennent. Il est malheureusement la caricature d'un développement totalement anarchique de l'éolien en France où 'l'avidité' financière est le seul moteur. »*

Je souhaiterais que vous lisiez et fassiez lire ce document pour que chacun se rende compte de ce à quoi cette 'avidité' financière conduit en termes d'aveuglement dans les jugements individuels, de discours fallacieux, etc.

Et je souhaiterais aussi que ceux d'entre nous qui sont intéressés par ce problème continue à réfléchir sur les solutions qui pourraient être apportées par le G8 dans le débat qui, forcément, va intervenir sur le problème des éoliennes (seuils, prix de rachat, permis de construire, etc.).

Enfin, je précise qu'à tous mes envois, j'avais joint une copie de la déclaration commune qu'ont adoptée les associations nationales, reconnues d'utilité publique, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, en précisant : *« Les présidents des associations nationales sont bien conscients des véritables enjeux de notre planète, en particulier des effets déjà réels, même s'ils ne sont pas forcément mesurables, d'un excès de production de gaz à effet de serre, et, en conséquence, ils sont a priori favorables à un développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables.*

*Néanmoins, sur le problème spécifique de l'éolien, ils ne peuvent que constater une multiplication anarchique des projets pour lesquels tous les aspects n'ont pas été pris en compte, notamment en termes de paysage ou de concertation. Cette situation de développement non maîtrisé est à l'origine de rejets de la part des populations concernées. »*

D'après les retours qui me parviennent, la position des associations nationales est bien perçue et marque les esprits.

Espérant, par l'envoi que je vous fais, contribuer à notre réflexion commune, je vous prie de croire, Chère Madame, en l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Henri de Lépinay.

Destinataires : Les membres du G8

P.j.

# HENRI DE LÉPINAY

INGÉNIEUR - ARCHITECTE DPLG - EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

7 RUE PIERRE-CHAULIN  
78150 LE CHESNAY

LA COUR DE KERBERNARD  
44410 ASSERAC

Tél. : 01 39 54 72 42

Tél. : 02 51 10 28 43

Fax : 01 39 54 75 29 - Mél : [henri@lepinay.org](mailto:henri@lepinay.org)

Le 12 février 2005

Réf.  
Assérac (Loire-Atlantique)  
Parc industriel d'aérogénérateurs

Monsieur Philippe Toussaint  
Président de Vieilles Maisons Françaises  
52 rue de Vaugirard  
75006 PARIS

Mon cher Philippe,

Tu as dû te rendre compte que j'étais particulièrement préoccupé par la prolifération anarchique des éoliennes en France. Tu sais probablement que ma position et mes arguments sont entre autres le résultat d'une confrontation rude avec un maire et des promoteurs particulièrement représentatifs de leurs congénères.

Absence de démocratie, opacité organisée, désinformation, détournement du concept de développement durable, pressions diverses : j'ai tout rencontré.

Et lorsque le 14 janvier dernier, j'apprends par la presse qu'un dossier pour un projet d'éoliennes, au contenu parfaitement inconnu de tous, a été déposé en préfecture en vue de son examen par la Commission des sites de Loire-Atlantique, j'ai été révolté.

Tu voudras bien trouver ci-joint, pour ton information, un exemplaire (malheureusement en noir et blanc) de l'analyse critique de ce projet que j'ai réalisée en moins de quinze jours et que j'ai adressée à plus de quarante exemplaires à tous les membres de la Commission des sites, à différents élus de la zone, et à d'autres instances ou personnalités : j'espère qu'un tel dossier sera de nature à influencer pour un rejet de ce dossier lamentable.

Pour ce qui nous concerne, membres du G8, je pense que ce dossier ne peut être totalement exemplaire pour les très nombreux projets qui « fleurissent » partout : toutefois, voici ce j'ai indiqué dans les courriers d'envois de mon analyse :

*« De quelque côté qu'on l'examine, le constat est accablant : ce projet est si mauvais qu'il n'aurait jamais dû arriver jusqu'à la Commission tant il déshonore et déconsidère ses auteurs et ceux qui le soutiennent. Il est malheureusement la caricature d'un développement totalement anarchique de l'éolien en France où l'avidité financière est le seul moteur. »*

Je souhaiterais que tu lises et fasses lire ce document pour que chacun se rende compte de ce à quoi cette 'avidité' financière conduit en termes d'aveuglement dans les jugements individuels, de discours fallacieux, etc.

Et je souhaiterais aussi que ceux d'entre nous qui sont intéressés par ce problème continue à réfléchir sur les solutions qui pourraient être apportées par le G8 dans le débat qui, forcément, va intervenir sur le problème des éoliennes (seuils, prix de rachat, permis de construire, etc.).

Enfin, je précise qu'à tous mes envois, j'avais joint une copie de la déclaration commune qu'ont adoptée les associations nationales, reconnues d'utilité publique, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, en précisant : *« Les présidents des associations nationales sont bien conscients des véritables enjeux de notre planète, en particulier des effets déjà réels, même s'ils ne sont pas forcément mesurables, d'un excès de production de gaz à effet de serre, et, en conséquence, ils sont a priori favorables à un développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables.*

*Néanmoins, sur le problème spécifique de l'éolien, ils ne peuvent que constater une multiplication anarchique des projets pour lesquels tous les aspects n'ont pas été pris en compte, notamment en termes de paysage ou de concertation. Cette situation de développement non maîtrisé est à l'origine de rejets de la part des populations concernées. »*

D'après les retours qui me parviennent, la position des associations nationales est bien perçue et marque les esprits.

Espérant, par l'envoi que je te, contribuer à notre réflexion commune, je te prie de croire, mon cher Philippe, en l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Henri de Lépinay.

Destinataires : Les membres du G8

P.j.

# HENRI DE LÉPINAY

INGÉNIEUR - ARCHITECTE DPLG - EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

7 RUE PIERRE-CHAULIN  
78150 LE CHESNAY

LA COUR DE KERBERNARD  
44410 ASSERAC

Tél. : 01 39 54 72 42

Tél. : 02 51 10 28 43

Fax : 01 39 54 75 29 - Mél : [henri@lepinay.org](mailto:henri@lepinay.org)

Le 12 février 2005

Réf.

Assérac (Loire-Atlantique)  
Parc industriel d'aérogénérateurs

Monsieur Charles Batiste

164 rue de l'Université

75007 PARIS

Cher Monsieur,

Vous avez dû vous rendre compte que j'étais particulièrement préoccupé par la prolifération anarchique des éoliennes en France. Vous savez probablement que ma position et mes arguments sont entre autres le résultat d'une confrontation rude avec un maire et des promoteurs particulièrement représentatifs de leurs congénères.

Absence de démocratie, opacité organisée, désinformation, détournement du concept de développement durable, pressions diverses : j'ai tout rencontré.

Et lorsque le 14 janvier dernier, j'apprends par la presse qu'un dossier pour un projet d'éoliennes, au contenu parfaitement inconnu de tous, a été déposé en préfecture en vue de son examen par la Commission des sites de Loire-Atlantique, j'ai été révolté.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, pour votre information, un exemplaire (malheureusement en noir et blanc) de l'analyse critique de ce projet que j'ai réalisée en moins de quinze jours et que j'ai adressée à plus de quarante exemplaires à tous les membres de la Commission des sites, à différents élus de la zone, et à d'autres instances ou personnalités : j'espère qu'un tel dossier sera de nature à influencer pour un rejet de ce dossier lamentable.

Pour ce qui nous concerne, membres du G8, je pense que ce dossier ne peut être totalement exemplaire pour les très nombreux projets qui « fleurissent » partout : toutefois, voici ce j'ai indiqué dans les courriers d'envois de mon analyse :

*« De quelque côté qu'on l'examine, le constat est accablant : ce projet est si mauvais qu'il n'aurait jamais dû arriver jusqu'à la Commission tant il déshonore et déconsidère ses auteurs et ceux qui le soutiennent. Il est malheureusement la caricature d'un développement totalement anarchique de l'éolien en France où 'l'avidité' financière est le seul moteur. »*

Je souhaiterais que vous lisiez et fassiez lire ce document pour que chacun se rende compte de ce à quoi cette 'avidité' financière conduit en termes d'aveuglement dans les jugements individuels, de discours fallacieux, etc.

Et je souhaiterais aussi que ceux d'entre nous qui sont intéressés par ce problème continue à réfléchir sur les solutions qui pourraient être apportées par le G8 dans le débat qui, forcément, va intervenir sur le problème des éoliennes (seuils, prix de rachat, permis de construire, etc.).

Enfin, je précise qu'à tous mes envois, j'avais joint une copie de la déclaration commune qu'ont adoptée les associations nationales, reconnues d'utilité publique, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, en précisant : *« Les présidents des associations nationales sont bien conscients des véritables enjeux de notre planète, en particulier des effets déjà réels, même s'ils ne sont pas forcément mesurables, d'un excès de production de gaz à effet de serre, et, en conséquence, ils sont a priori favorables à un développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables.*

*Néanmoins, sur le problème spécifique de l'éolien, ils ne peuvent que constater une multiplication anarchique des projets pour lesquels tous les aspects n'ont pas été pris en compte, notamment en termes de paysage ou de concertation. Cette situation de développement non maîtrisé est à l'origine de rejets de la part des populations concernées. »*

D'après les retours qui me parviennent, la position des associations nationales est bien perçue et marque les esprits.

Espérant, par l'envoi que je vous fais, contribuer à notre réflexion commune, je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Henri de Lépinay.

Destinataires : Les membres du G8

P.j.



# HENRI DE LÉPINAY

INGÉNIEUR - ARCHITECTE DPLG - EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

7 RUE PIERRE-CHAULIN  
78150 LE CHESNAY

LA COUR DE KERBERNARD  
44410 ASSERAC

Tél. : 01 39 54 72 42

Tél. : 02 51 10 28 43

Fax : 01 39 54 75 29 - Mél : [henri@lepinay.org](mailto:henri@lepinay.org)

Le 12 février 2005

Réf.  
Assérac (Loire-Atlantique)  
Parc industriel d'aérogénérateurs

Maître Alain de La Brestesche  
Journées juridiques du patrimoine  
Hôtel de Montrand  
23 rue du Hameau  
53000 LAVAL

Cher Maître,

Vous avez dû vous rendre compte que j'étais particulièrement préoccupé par la prolifération anarchique des éoliennes en France. Vous savez probablement que ma position et mes arguments sont entre autres le résultat d'une confrontation rude avec un maire et des promoteurs particulièrement représentatifs de leurs congénères.

Absence de démocratie, opacité organisée, désinformation, détournement du concept de développement durable, pressions diverses : j'ai tout rencontré.

Et lorsque le 14 janvier dernier, j'apprends par la presse qu'un dossier pour un projet d'éoliennes, au contenu parfaitement inconnu de tous, a été déposé en préfecture en vue de son examen par la Commission des sites de Loire-Atlantique, j'ai été révolté.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, pour votre information, un exemplaire (malheureusement en noir et blanc) de l'analyse critique de ce projet que j'ai réalisée en moins de quinze jours et que j'ai adressée à plus de quarante exemplaires à tous les membres de la Commission des sites, à différents élus de la zone, et à d'autres instances ou personnalités : j'espère qu'un tel dossier sera de nature à influencer pour un rejet de ce dossier lamentable.

Pour ce qui nous concerne, membres du G8, je pense que ce dossier ne peut être totalement exemplaire pour les très nombreux projets qui « fleurissent » partout : toutefois, voici ce j'ai indiqué dans les courriers d'envois de mon analyse :

*« De quelque côté qu'on l'examine, le constat est accablant : ce projet est si mauvais qu'il n'aurait jamais dû arriver jusqu'à la Commission tant il déshonore et déconsidère ses auteurs et ceux qui le soutiennent. Il est malheureusement la caricature d'un développement totalement anarchique de l'éolien en France où 'l'avidité' financière est le seul moteur. »*

Je souhaiterais que vous lisiez et fassiez lire ce document pour que chacun se rende compte de ce à quoi cette 'avidité' financière conduit en termes d'aveuglement dans les jugements individuels, de discours fallacieux, etc.

Et je souhaiterais aussi que ceux d'entre nous qui sont intéressés par ce problème continue à réfléchir sur les solutions qui pourraient être apportées par le G8 dans le débat qui, forcément, va intervenir sur le problème des éoliennes (seuils, prix de rachat, permis de construire, etc.).

Enfin, je précise qu'à tous mes envois, j'avais joint une copie de la déclaration commune qu'ont adoptée les associations nationales, reconnues d'utilité publique, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, en précisant : *« Les présidents des associations nationales sont bien conscients des véritables enjeux de notre planète, en particulier des effets déjà réels, même s'ils ne sont pas forcément mesurables, d'un excès de production de gaz à effet de serre, et, en conséquence, ils sont a priori favorables à un développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables.*

*Néanmoins, sur le problème spécifique de l'éolien, ils ne peuvent que constater une multiplication anarchique des projets pour lesquels tous les aspects n'ont pas été pris en compte, notamment en termes de paysage ou de concertation. Cette situation de développement non maîtrisé est à l'origine de rejets de la part des populations concernées. »*

D'après les retours qui me parviennent, la position des associations nationales est bien perçue et marque les esprits.

Espérant, par l'envoi que je vous fais, contribuer à notre réflexion commune, je vous prie de croire, Cher Maître, en l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Henri de Lépinay.

Destinataires : Les membres du G8

P.j.

# HENRI DE LÉPINAY

INGÉNIEUR - ARCHITECTE DPLG - EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

7 RUE PIERRE-CHAULIN  
78150 LE CHESNAY

LA COUR DE KERBERNARD  
44410 ASSERAC

Tél. : 01 39 54 72 42

Tél. : 02 51 10 28 43

Fax : 01 39 54 75 29 - Mél : henri@lepinay.org

Le 12 février 2005

Réf.

Assérac (Loire-Atlantique)

Parc industriel d'aérogénérateurs

Mon cher Collègue,

Vous avez dû vous rendre compte que j'étais particulièrement préoccupé par la prolifération anarchique des éoliennes en France. Vous savez probablement que ma position et mes arguments sont entre autres le résultat d'une confrontation rude avec un maire et des promoteurs particulièrement représentatifs de leurs congénères.

Absence de démocratie, opacité organisée, désinformation, détournement du concept de développement durable, pressions diverses : j'ai tout rencontré.

Et lorsque le 14 janvier dernier, j'apprends par la presse qu'un dossier pour un projet d'éoliennes, au contenu parfaitement inconnu de tous, a été déposé en préfecture en vue de son examen par la Commission des sites de Loire-Atlantique, j'ai été révolté.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, pour votre information, un exemplaire (malheureusement en noir et blanc) de l'analyse critique de ce projet que j'ai réalisée en moins de quinze jours et que j'ai adressée à plus de quarante exemplaires à tous les membres de la Commission des sites, à différents élus de la zone, et à d'autres instances ou personnalités : j'espère qu'un tel dossier sera de nature à influencer pour un rejet de ce dossier lamentable.

Pour ce qui nous concerne, membres du G8, je pense que ce dossier ne peut être totalement exemplaire pour les très nombreux projets qui « fleurissent » partout : toutefois, voici ce j'ai indiqué dans les courriers d'envois de mon analyse :

*« De quelque côté qu'on l'examine, le constat est accablant : ce projet est si mauvais qu'il n'aurait jamais dû arriver jusqu'à la Commission tant il déshonore et déconsidère ses auteurs et ceux qui le soutiennent. Il est malheureusement la caricature d'un développement totalement anarchique de l'éolien en France où l'avidité financière est le seul moteur. »*

Je souhaiterais que vous lisiez et fassiez lire ce document pour que chacun se rende compte de ce à quoi cette 'avidité' financière conduit en termes d'aveuglement dans les jugements individuels, de discours fallacieux, etc.

Et je souhaiterais aussi que ceux d'entre nous qui sont intéressés par ce problème continue à réfléchir sur les solutions qui pourraient être apportées par le G8 dans le débat qui, forcément, va intervenir sur le problème des éoliennes (seuils, prix de rachat, permis de construire, etc.).

Enfin, je précise qu'à tous mes envois, j'avais joint une copie de la déclaration commune qu'ont adoptée les associations nationales, reconnues d'utilité publique, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, en précisant : *« Les présidents des associations nationales sont bien conscients des véritables enjeux de notre planète, en particulier des effets déjà réels, même s'ils ne sont pas forcément mesurables, d'un excès de production de gaz à effet de serre, et, en conséquence, ils sont a priori favorables à un développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables.*

*Néanmoins, sur le problème spécifique de l'éolien, ils ne peuvent que constater une multiplication anarchique des projets pour lesquels tous les aspects n'ont pas été pris en compte, notamment en termes de paysage ou de concertation. Cette situation de développement non maîtrisé est à l'origine de rejets de la part des populations concernées. »*

D'après les retours qui me parviennent, la position des associations nationales est bien perçue et marque les esprits.

Espérant, par l'envoi que je vous fais, contribuer à notre réflexion commune, je vous prie de croire, Mon cher Collègue, en l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Henri de Lépinay.

Destinataires : Les membres du G8

P.j.